

Tournoi Vétérans du RCTT Thuin (H128) : Règlement

1. **Date** : Dimanche 27 janvier 2019
2. **Local** : Ancien Camp Militaire - Drève des Alliés (ou Route de Thuin), 120 à 6530 Thuin
3. **Inscriptions** : Les inscriptions doivent être envoyées par mail au juge-arbitre Eric Van Wymeersch à l'adresse eric.vanwymeersch@gmail.com ou directement sur le site de <https://resultats.afft.be/tournois> . Un accusé de réception sera envoyé pour chaque inscription reçue.
4. Les inscriptions seront clôturées le **Jeudi 24 janvier 2019 à 22h00**.
5. Toute inscription, après le date de clôture, ne sera pas prise en compte.
6. L'élaboration des tableaux aura lieu le **Vendredi 25 janvier 2019** au domicile du juge-arbitre.
7. Le tournoi est réservé aux personnes affiliées à l'une des 2 Ailes de la F.R.B.T.T. ou à une fédération étrangère reconnue par l'ITTF. Il est **autorisé par le CP Hainaut sous le n°H18/19-51**.
8. Le tournoi se jouera suivant les règlements de la FRBTT. Toute inscription engendre l'acceptation de ce règlement.
9. Les joueurs peuvent participer au tournoi dans sa série de classement.
10. Toutes les rencontres se joueront en trois sets gagnants de 11 points (au meilleur des 5 sets).
11. Les matchs auront lieu sur **12 tables** bleues avec **balles*** blanches**.
12. Un droit d'inscription de **9€** vous sera demandé. Celui-ci sera à régler à la caisse prévue à cet effet en début de compétition.
13. Les joueurs inscrits, mais régulièrement absents, sont priés de verser le montant de leur inscription sur le compte du RCTT Thuin (BE69 0682 4113 7478) endéans les 8 jours. Si le montant n'est pas payé à Thuin endéans ces 8 jours sauf si présentation d'un certificat médical. Passé ce délai, l'amende prévue sera appliquée.
14. Modification possible des poules le jour même du tournoi en fonction des absents.
15. La tenue sportive sera exigée à la table. Et elle devra être conforme aux règlements de l'ITTF. Pas de Shorts et/ou T-shirts blancs, pas de casquettes, pas de trainings.
16. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident durant le tournoi.
17. Le Juge-Arbitre ou ses adjoints prendront toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.
18. Un repas sera possible à midi. Celui-ci est à réserver en même temps que l'inscription.